



ADDITIF VELTA +



FONCTION

- Favorise l'enrobage des tubes de chauffage par le sol.
- Améliore la fluidité du béton et facilite sa mise en œuvre.
- Assure une bonne tenue thermique et mécanique de la dalle.

DESCRIPTION

L'additif VELTA + est un fluidifiant et plastifiant ayant pour but d'améliorer l'enrobage du tube intégré au plancher chauffant-rafraîchissant hydraulique. Il s'agit d'un adjuvant non chloré à base de polymères qui permet la défloculation des grains de ciment

CONDITIONNEMENT

- Bidon de 5 litres
- Bidon de 10 litres.

APPLICATIONS VELTA

Homologué avec les systèmes de planchers chauffants-rafraîchissants VELTA :

- Système VELTA PRIMERA V
- Système VELTA MINERAL
- Système VELTA EASYPRO
- Système VELTA TERRA
- Système VELTA BIOPRO
- Système VELTA RENOPLUS
- Système VELTA NATURE

SECHAGE

- Dans le cas d'une chape traditionnelle :

Délai de séchage minimum de 21 jours après la réalisation de la chape d'enrobage. Suivant les instructions du fabricant, ce délai peut être réduit mais ne sera en aucun cas inférieur à 14 jours après la fin de l'enrobage.

- Dans le cas d'une chape à base de sulfate de calcium :

Délai minimum de 7 jours après enrobage en respectant les instructions techniques du fabricant de la chape dans tous les cas.

Dans ce cas précis, l'utilisation de l'additif **VELTA +** peut ne pas s'avérer nécessaire (se référer aux prescriptions du fabricant de la chape).

- Passé le délai de séchage, une première montée en température peut avoir lieu conformément au DTU 65.14 P1 - §6.9

SECURITE D'EMPLOI

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Ne pas avaler.
- Ne pas déverser dans la nature.
- En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : laver immédiatement à l'eau pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : se rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau.

DOSAGE

- 0,3 litre d'additif VELTA + pour 100 kg de ciment.
- Soit 1,05 litre pour 1m³ de béton dosé à 350 kg.
- Soit 5 litres pour 90 m².
- La mise en œuvre de la couche d'enrobage doit être conforme à la réglementation en vigueur définie par le DTU 65.14 P1 - §6.4 et §6.5.
- Les matériaux constituant le béton d'enrobage doivent être conformes au DTU 65.14 P1 - §4.1 ; §4.2 et §4.3.
- La hauteur minimum de la couche d'enrobage au-dessus du tube doit être de 35mm conformément au DTU 65.14

STOCKAGE

- A l'abri du gel et des rayons du soleil.
- Conservation : 12 mois en emballage d'origine.

Désignation	Référence
Additif VELTA (Bidon de 5L)	4112018
Additif VELTA (Bidon de 10L)	4112019

